

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2009-0317/PR/MCI portant approbation du Budget 2009 de la SIEMAS.

n° 2009-0317/PR/MCI

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL CHARGÉ DE LA FORMALISATION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Date de publication
19 avril 2009

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2009

Date du numéro
30 avril 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°191/AN/86/1er L du 03 février 1986 relative aux sociétés commerciales et le décret n°86-116PRE du 30 novembre 1986 pris pour son application

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 portant réforme des sociétés d'Etat des sociétés d'économies mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial

VU La Loi n°32/AN/03/5ème L portant création de la SIEMAS

VU Le Décret n°2004-0227/PRE portant statuts de la SIEMAS

VU Le Décret n°99-007/PRE/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'économies mixte et des établissements publics à caractères industriel et commercial

VU Le Décret n°96-0078/PRE/MFEC du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU Le Décret n°2001-0012/PRE/MFCP du 15 janvier 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique

VU Le Décret n°2001-0211/TR/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2005-0043/PR/MCIA portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la SIEMAS

VU Le Décret n°2008-0024/PR/MESN portant confirmation du directeur de la SIEMAS

VU Le Procès-verbal de la réunion du mercredi 18 mars 2009

SUR Proposition du Ministre du Commerce et de l'Industrie

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le projet du Budget de l'année 2009 pour les montants suivants

– Produits 439 597 200 fdj– Charges 383 087 851 fdj– Résultat prévisionnel 56 509 349 fdj

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.
